

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Keuse MÉFRED REBOUX

La Conférence de Spa est terminée ; les Allemands ont cédé

NOS FEUILLETONS

Nous commençons, dimanche, la publication d'un roman socialiste

Folie d'un Soir

PAR MAXIME LA TOUR

Ce récit dramatique, inédit, doit apparaître pour le Journal de Roubaix, trouvée auprès de nos lecteurs le succès qu'il a obtenu.

Folie d'un Soir

où sont aux prises l'habileté manquée, la passion et la jalouxie d'une part, la vie sentimentale d'autre part, sera le seul intérêt pour nos lecteurs.

CACHIN ET FROSSARD EN RUSSIE

Le Humanité a publié une dépêche de MM. Cachin et Frossard, envoyée de Moscou au Daily Herald, et destinée à être transmises aux « communistes français ». Cette dépêche nous donne, sur l'état présent et sur l'avenir du régime bolchevique en Russie, les renseignements les plus favorables et les plus optimistes : « Partout déclare-t-il, on a l'impression de l'ordre, de la reprise du travail, de la reconstruction économique, aussi que le permettent le succès et la paix politiques. Une foi profonde et la certitude de vaincre, animent la classe ouvrière entière de la Russie. Le pouvoir du gouvernement soviétique ne fut jamais plus solide. L'armée rouge s'accroît chaque jour de nouveaux renforts pris au sacrifice. »

Dans l'ensemble, voilà donc quel qui va bien. On regrette seulement que le témoignage des deux socialistes français ne soit guère conforme à celui des socialistes anglais et des socialistes italiens, qui, eux aussi, ont été délégués dans l'Empire de l'Étoile, qui sont même revenus de cette excursion et qui n'en ont pas du tout rapporté des impressions conformes à celles de nos compatriotes.

On doit, du reste, reconnaître que, d'une façon générale, les informations diffèrent très sensiblement selon qu'elles émanent d'enquêteurs qui se trouvent encore sur les lieux et qui communiquent avec nous par l'entremise du télégraphe, ou, au contraire, de voyageurs qui sont déjà rentrés dans leur propre pays et qui peuvent nous donner des documents directs et crus.

Les premiers sont toujours pleins d'admiration pour les spectacles auxquels ils assistent ; les seconds ne montrent d'ordinaire beaucoup plus réserves. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point le fil électrique constitue en l'occurrence un intermédiaire fidèle.

En tout cas, les délégués socialistes italiens viennent personnellement de regagner Rome, et tous, sauf M. Baudouin, manifestent, à propos de ce qu'ils ont vu, un enthousiasme sans-dessus de zénith : « La situation en Russie est tragique », dit l'un ; « c'est la lamentable faillite du capitalisme », déclare l'autre ; et citoit-il même avec prudence que « l'Italie est le pays le moins adapté à l'applications des théories leninistes ».

Nous inclinerons, pour notre compte, volontiers à croire que la France n'est pas moins désavantagée que sa seur latine des facultés d'adaptation indispensables au succès de l'expérience bolchevique.

Quant aux travailleurs anglais, ils avaient déjà constaté dans le même sens que leurs représentants italiens, d'une façon moins marquée cependant, et en maintenant la possibilité de relations commerciales avec Moscou, mais en refusant toutefois formellement d'adhérer à la Tchécoslovaquie internationale.

Il résulte de ces divergences que les affirmations de M. Cachin auront peut-être besoin qu'on les contre-défende. M. Cachin est pourtant de bonne foi : la foi est même chez lui d'une qualité tellement supérieure qu'elle en arrive assez souvent à obscurcir en son cœur le sens critique.

Nous nous souvenons qu'il a voyagé depuis lors de la Visconde sans Kérenski, qu'il rapporte de ce voyage des impressions encore plus favorables que celles d'aujourd'hui, que, dans un discours extrait, il prononce à la Chambre toutes sortes de miracles qui, à fait de la révolution, allaient se produire à breve échéance.

Par malheur, ses pronostics ne se sont pas précisément réalisés ; et cette lourde erreur doit nous rendre méfiant. On peut dire être un prophète véridique, et ne pas être un homme d'Etat.

INFORMATIONS

CONSEIL DE GUERRE

Paris, 16 juillet. — Les ministres sont réunis ce matin au Conseil, qui a été ouvert, sous la présidence de M. Léon Blum, le Conseil a été chargé de la question des légions.

M. Denecourt, ministre de l'Instruction publique, a demandé à connaître la proposition du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Le Conseil a été prié de l'expédition de l'ordre.

Le docteur Simon a présenté un texte modifié et donné des explications pour les modifications que demandaient la délégation allemande.

Les Allés se sont retirés pour examiner le document qui leur était soumis et ont décidé de maintenir intégralement le texte du protocole à l'exception de changement de forme à l'article 1.

La délégation allemande s'est retirée à son tour pour arrêter sa décision définitive.

A 20 h., elle est revenue en séance et a informé les Allés qu'ils signeraient le protocole, en formulant une réserve pour l'article premier, qui prévoit comme sanction au cas de non-exécution des engagements pour la libération mensuelle de 2 millions de tonnes de charbon. L'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette réservation.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a reconnu l'esprit de la résolution dans laquelle ont été conduits les délégués de la Conférence et a marqué la volonté du Gouvernement allemand d'exercer, dans toute la mesure du possible, la libération mensuelle de 2 millions de tonnes de charbon.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent entièrement aux Allés.

Le docteur Simon a également déclaré que l'occupation de la région de la Ruhr.

M. Delacroix a accepté cette résolution.

M. Millerand et Lloyd George ont remarqué que cette réserve ne diminuait en rien la force exécutive de la sanction prévue mais qu'il ne se l'expliquaient pas, puisqu'il s'agit d'une sanction où l'initiative et la responsabilité appartiennent